

Questionnaires.

Kinshasa, le 02/10/2012.

L'ONG Nationale de Promotion, Protection et Défense des Droits Humains de la République Démocratique du Congo dénommée **HUMAN RESCUE/DRC**, Organisation opérationnelle depuis l'année 2.000, ayant une Personnalité Juridique du Ministère de la Justice et Droits Humains N° 0460/2007, autorisant son fonctionnement sur l'ensemble du territoire National, et Partenaire du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme de la MONUSCO en sigle BCNUDH.

Q/1.a : Oui, nous connaissons les mécanismes qui sont en place au sein de l'INDH ; mais malheureusement tous ces mécanismes ne fonctionnent pas comme il faut, c'est le cas par exemple de l'Entité National des Liaisons des Droits de l'Homme qui est un cadre de concertation entre les Défenseurs des Droits Humains et les Autorités à tout le niveau, mais c'est en panne ,pas des réunions.

b : Jusque là, à notre niveau au sein de notre ONG **Human Rescue/DRC** ;il ya pas encore une Plainte dans ce sens là.

C. Oui, notre ONG Nationale avait déjà été contactée par le Ministère de la Justice et des Droits Humains en vue de mettre en place la Cellule des Protections des Défenseurs des Droits Humains, mais par manque des moyens, cette Cellule ne fonctionne pas et n'assiste pas les Défenseurs des Droits Humains.

2. a. Dans notre Pays la RD. Congo, la Commission Nationale des Droits Humains en sigle CNDH n'est pas encore opérationnelle, c'est encore au niveau du Parlement et une fois la loi voté et travailler c'est à ce moment là que nous pouvons dire qu'elle est indépendante oui ou non, mais pour le moment nous souhaitons qu'elle soit indépendante avec des moyens pour opérer dans son indépendance totale.

b. Les mesures à prendre par les autorités de la RD. Congo :

* Mettre des moyes à la Commission Nationale des Droits de l'Homme,

* Rendre cette Commission au vrai titre Nationale c'est-à-dire que dans chacune des Provinces de la RD. Congo, cette Commission doit avoir ses Bureaux et Personnels pour bien faire son travail.

* L'appui de la Communauté Internationale est d'une importance capitale également pour sa matérialisation.

3. a ; Nous pouvons dire que le Rapport semble être bonne, malgré que de l'autre côté on nous traite parfois comme des opposants, rebelles, des marionnettes des Occidentaux lorsque nous nous mettons à dénoncer certains faits qui n'arrangent pas les autorités du pays.

b. Quelques mesures present par exemple rendre opérationnel l'Entité de Liaison des Droits Humains qui est un cadre de concertation, mais faire sortir un calendrier des Réunions avec le Comité des Experts et celui du Comité de Pilotage.

A par cela, l'Etat Congolais à aussi cette obligation de mettre des moyens pour son opérationnalisation car il ya un décret du Premier Ministre créant l'Entité National des Liaisons des Droits de l'Homme, en fin, la participation de tout ses membres sans exception et à tout le niveau, que cela soit au niveau National avec comme le Président le Premier Ministre ou encore au niveau de chaque Province de la RD. Congo avec comme Président le Gouverneur de la Province.

4. a. Oui, notre souhait ardent est que tout les Membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme en sigle CNDH doivent être des Défenseurs des Droits Humains, pas des politiciens et nous attendons quant cette commission sera opérationnelle pour dire oui ou non les membres de la CNDH sont des DDH.

b. Bon, espérons-y répondre également prochainement en attente que la Commission Nationale des Droits Humains en sigle « CNDH » puisse être opérationnelle en République Démocratique du Congo en sigle RDC.

Pour l'ONG Nationale des Droits Humains

HUMAN RESCUE/DRC

Me William Wenga Bumba,

Coordonnateur National.